

L'AIDE À DES QUOTIDIENS DE LANGUE ANGLAISE

Question n° 113—**M. Lambert (Bellechasse):**

Le gouvernement, par l'intermédiaire d'un de ses ministères ou d'un organisme quelconque, a-t-il accordé une assistance financière à un ou à des quotidiens de langue anglaise pour aider à maintenir des correspondants dans la capitale nationale et d'assurer ainsi une meilleure information à travers le pays et, dans l'affirmative, a) de quel ministère ou organisme s'agit-il, b) quels sont les journaux qui en bénéficient ou qui en ont bénéficié, c) quelles ont été les sommes affectées à cette fin, chaque année?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Non.

LA COMMISSION MIXTE PERMANENTE POUR LA DÉFENSE

Question n° 168—**M. Laprise:**

Depuis l'établissement de la commission mixte (canado-américaine) permanente pour la défense, en 1940, a) quels étaient les présidents de la section canadienne, b) pendant combien d'années occupèrent-ils le poste de président, c) comment s'appellent les autres représentants de la section canadienne?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): a) Présidents de la section canadienne: Le colonel O. M. Biggar; le général A. G. L. McNaughton; M. L. D. Wilgress; M. A. D. P. Heeney; M. le sénateur J. B. Aird; b) Nombre d'années pendant lesquelles ils occupèrent le poste de président: août 1940, août 1945; août 1945, 1959; août 1959, septembre 1966; mars 1967; janvier 1971; octobre 1971; c) Noms des autres représentants de la section canadienne: le major-général D. R. Adamson; le contre-amiral J. A. Charles; le brigadier-général G. G. Bell; M. R. P. Cameron; le colonel K. W. Macdonald; le capitaine D. N. Mainguy; le colonel W. B. S. Sutherland; M. A. P. Sherwood; le lieutenant-colonel J. F. Corrigan; M. W. E. Grant; M. H. M. Walsh.

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

Question n° 177—**M. Caouette:**

1. Le gouvernement défraye-t-il la moitié des salaires versés aux fonctionnaires provinciaux du Québec qui appliquent les lois d'aide sociale au même titre qu'il défraye la moitié des prestations d'aide sociale versées aux assistés sociaux?

2. Y a-t-il des mécanismes permettant de contrôler si les politiques salariales sont respectées et si l'argent distribué n'est pas utilisé à d'autres fins, et dans l'affirmative lesquels?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Non. Les salaires en question sont considérés comme des services de bien-être social et le gouvernement fédéral paie actuellement, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, jusqu'à 50 p. 100 des frais dépassant le coût annuel de base, comme il a été établi pour l'année financière 1964-1965. Les presta-

[L'hon M. Turner.]

tions versées aux assistés sociaux ne sont pas sujettes à des exemptions annuelles de base.

2. Oui. Les personnes dont le coût des salaires est partagé doivent être employées par des services provinciaux ou municipaux de bien-être social, ou par des organismes qui sont nommés par les autorités provinciales et pour lesquels le gouvernement fédéral a accepté de partager les frais. Les demandes de remboursement des frais partageables sont vérifiées par des vérificateurs provinciaux, examinées par des représentants locaux du Régime d'assistance publique du Canada et par des vérificateurs fédéraux afin de s'assurer qu'elles satisfont aux exigences de la loi et des accords conclus aux termes de ladite Loi.

LES PROJETS APPROUVÉS AUX TERMES DU P.I.L.

*Question n° 242—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

Dans quels villes, villages ou municipalités a-t-on approuvé des projets aux termes du programme d'initiatives locales et quels montants verse-t-on dans les circonscriptions électorales de a) Saskatoon-Humboldt, b) Prince Albert, c) Saskatoon-Biggar?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la réponse est sous la forme d'un tableau statistique. Elle est assez longue. Si le très honorable représentant est d'accord, elle pourrait être consignée au harsard comme si elle avait été lue. J'en ai fait tirer une copie que je serai heureux de lui faire parvenir immédiatement.

[Note de l'éditeur: Voici la réponse susmentionnée:]

a) Circonscription de Saskatoon-Humboldt

Initiative	Contribution Fédérale
421-1 Saskatchewan Council for Crippled Children	\$22,246
421-10 Alliance of Youth and Elderly	56,395
421-31 Saskatchewan Association for Mentally Retarded	16,380
421-50 Institute for Northern Studies	30,000
421-71 Les Scouts du Canada	17,990
421-107 Manitoba-Saskatchewan Conference of Seventh Day Adventists	13,572
421-108 Saskatoon Documentary Media	33,462
421-134 Saskatchewan Order of the Eastern Star	21,411
421-179 Indian Northern Curriculum Resources-Saskatchewan College of Education	29,773
422-12 Ville d'Allan	38,610
422-19 Ville de Humboldt	26,376
422-52 Ville de Wakaw	18,954
422-95 Municipalité rurale de Pleasantdale	36,500
422-135 District scolaire n° 13 des écoles séparées catholiques de Humboldt	19,305
422-170 Ville du Cudworth	13,718